



DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° TOUPRET – 30 v0

1. Code d'identification unique du produit type :

FERLITH

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

FERLITH : 3178310260401

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton.
Protection contre la corrosion du renforcement.
- conformément à la norme EN 1504-7

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

TOUPRET SA
24, rue du 14 juillet
91813 CORBEIL ESSONNES CEDEX
France

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :

ICMQ Spa 1305 CPR

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :

Système 2+

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

ICMQ SpA 1305 CPR

a délivré le certificat de conformité du contrôle de production en usine sur la base des éléments suivants:

- Inspection initiale de l'usine de fabrication et de contrôle de production en usine
- surveillance, l'évaluation et la vérification du contrôle de production en usine

62



8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

Non applicable

9. Performances déclarées :

Caractéristiques essentielles selon NF EN 1504-7	
	FERLITH : 3178310260401
Adhérence en cisaillement ou résistance à l'arrachement d'acier, enrobé par le béton	Passe
Protection contre la corrosion	Passe
Température de transition vitreuse	PND
Emission de substances dangereuses	Voir la fiche de données de sécurité

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé par le fabricant en son nom par :

G. ZIVY, Directeur général

Corbeil, le 04 mai 2015